Projet *de loi*
Renseignement

(1ère lecture) (PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)
(n° 461, 460, 445)

Direction de la Séance

N° 125 rect.
29 mai 2015

C Défavorable
G Défavorable
Rejeté

AMENDEMENT

présenté par

Mme S. ROBERT, MM. SUEUR, DELEBARRE, BOUTANT, REINER, GORCE, BIGOT, DURAN, DESPLAN

et les membres du Groupe socialiste et apparentés

ARTICLE 1ER

Alinéa 8

Remplacer le mot :

promotion

par le mot :

préservation

Objet

Les services de renseignement n'ont pas pour mission de promouvoir les intérêts fondamentaux de la Nation, mais plutôt de les préserver. Par ailleurs, la préservation de ces intérêts n'empêche nullement d'avoir une stratégie offensive en matière de renseignement.

NB :La présente rectification porte sur la liste des signataires.